ACADÉMIE
DE BORDEAUX
Liberté
Égalité
Fraternité

Cellule académique “lutte contre le harcèlement”

Cellule académique lutte contre le harcèlement
Affaire suivie par :

Thierry LAVIGNE
Anne-Frédérique LEMONNIER
Référents académiques « harcèlement »
Tél : 05 57 57 38 71
Mél : prix.nah@ac-bordeaux.fr

Objet : 9ème édition du concours "Non au harcèlement" 2021-2022.

Principes généraux

Le concours NAH est un des axes stratégiques de la politique publique de prévention et de lutte contre le harcèlement entre pairs. Il est organisé par la mission nationale chargée de la prévention des violences en milieu scolaire.

L’objectif du prix NAH est de mobiliser les élèves en matière de prévention du harcèlement, afin d’acquérir la connaissance de ce phénomène, comprendre comment il se déploie, quelles peuvent être les conséquences notamment en matière de cyber-harcèlement, savoir ce que chacun peut faire à son niveau pour avoir une juste place dans le groupe. Il s’agit, en particulier, de mobiliser les témoins. Ce concours est ouvert à **tous les établissements** publics et privés du premier et du second degré.

Pour les écoles et collèges inscrits dans le programme pHARe, la participation au concours est obligatoire au regard du cahier des charges de labellisation.

Le projet et les supports

Ce prix invite des groupes d’enfants et de jeunes à réaliser collectivement une **affiche ou** une **vidéo de prévention** du harcèlement (d’une durée de 2 minutes).

- L’affiche peut être réalisée en format papier mais elle doit être transmise exclusivement en format numérique pdf. Elle comporte obligatoirement un élément de texte (« slogan ») lisible à distance (2 mètres).

- La vidéo dure au maximum 2 minutes, générique compris (codec vidéo H. 264 ou MPEG4, la taille du fichier ne doit pas excéder 2 GO). L’intégration des sous-titres est préconisée afin que les contenus soient accessibles au plus grand nombre.

Quel que soit le support choisi, il devra mentionner au moins l’un des éléments suivants :

- Le numéro vert 3020 Non au harcèlement ;

- Le lien vers le site internet ;

- Le logo de la campagne ministérielle, permettant de retrouver facilement les ressources proposées.

Pour les structures adhérentes au programme pHARe, le logo devra obligatoirement figurer.

La thématique du projet doit porter principalement sur le harcèlement et/ou le cyber harcèlement et le harcèlement sexiste et sexuel. Les travaux peuvent être en langue étrangère mais doivent obligatoirement être accompagnés d’une traduction sous-titrée. Les projets doivent être le produit d’un travail collectif.

Dans un contexte de généralisation du programme pHARe, les établissements ne pourront désormais présenter que deux projets maximum : un sous la forme vidéo et un sous la forme affiche.

Pour la neuvième édition, le concours se décline en trois rubriques :

- **Six prix « non au harcèlement », répartis par cycle/âge et type de support**

- Deux prix école élémentaire, affiche et vidéo, accessible dès la classe de CP ;
- Deux prix collège, affiche et vidéo ;
- Deux prix lycée (classe de seconde à terminale), affiche et vidéo

- **Un prix spécial « harcèlement sexiste et sexuel »,** sous la forme d’une affiche, toutes classes d’âges confondues.

Deux prix collège (6ème à 3ème)

- Affiche : college_A_Bordeaux_clgdesfontaines.pdf
- Vidéo : college_V_Bordeaux_clgdesfontaines.mp4

Deux prix lycée (2nde à Tle)

- Affiche : lycee_A_Bordeaux_lyceedesfontaines.pdf
- Vidéo : lycee_V_Bordeaux_lyceedesfontaines.mp4

Un prix spécial harcèlement sexiste et sexuel (collège et lycée)

- Affiche : HSS_A_Bordeaux_clgdesfontaines.pdf

Un prix cyber, sous la forme d’une vidéo (toutes classes d’âges confondues)

- Vidéo : CYBER_V_Bordeaux_clgdesfontaines.mp4

Le dossier comprendra également :
- La fiche de présentation de la structure/ de l’école/ de l’établissement ;
- La fiche sur la démarche pédagogique, accompagnée de la liste des élèves et adultes ayant participé au projet ;
- La fiche décrivant le plan de prévention du harcèlement à moyen terme ;
- Les formulaires dûment remplis et signés de droits à l’image et droits d’auteur .

Au regard des dates des vacances de février pour la zone A, l’académie de Bordeaux acceptera les dossiers de

participation jusqu'au **7 mars 2022 délai de rigueur**. Le règlement détaillé du concours est consultable à l'adresse suivante : **https://eduscol.education.fr/2052/prix-non-au-harcelement**

Le jury académique se réunira le 21 mars 2022. Chaque établissement participant recevra un courrier l'informant des résultats de la sélection académique.

Les référents départementaux et les référents académiques restent à votre disposition pour accompagner votre participation au concours et vous remercient de votre engagement.

La cellule académique de Lutte contre le harcèlement scolaire.